

DECISION N° DEC-2025-128

Accompagnement de la Communauté de Communes du Genevois dans la mise en œuvre de ses trois premiers projets de « sédentarisation des gens du voyage »

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral conjoint n° DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant adoption du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 3 : développement d'une nouvelle politique du logement ;

Vu la délibération n° 20230925_cc_hab_103 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 portant adoption du Programme local de l'habitat n°03 ; et son action 22 « Mise en place des solutions d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage » ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_93 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'arrêté n° 2024-204 du 18 octobre 2024 portant délégation de fonctions et de signature accordée par Monsieur le Président à Monsieur Eric ROSAY, 6^{ème} Vice-Président ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de gens du voyage ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision de conclure et de signer les marchés et accords-cadres de fournitures, services et services sociaux, dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. ;

Vu la proposition du groupement d'entreprises CATHS, sasson, annexée à la présente décision ;

Vu l'empêchement de Monsieur le Président ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois a l'obligation de réaliser 20 places de Terrains Familiaux Locatifs (TFL), dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025 ;
- Qu'un projet d'avenant au schéma portera l'objectif de 20 à 32 places de TFL ;

- Que la Communauté de Communes a déjà identifié 3 tènements fonciers pouvant permettre le développement de projets de sédentarisation (STECAL n° 2 et 3 situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois et STECAL situé sur la commune de Valleiry), répondant ainsi à ses obligations ;
- Que le STECAL n° 3 situé sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois est en cours de viabilisation ;
- Que le STECAL n° 2 situé sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois fait l'objet d'une étude de faisabilité dont l'aspect budgétaire a été validé par les élus ;
- Que le STECAL situé sur la commune de Valleiry peut faire l'objet de travaux complémentaires visant à régulariser la situation existante des gens du voyage actuellement présents sur site ;
- Que la Communauté de Communes souhaite que les projets conçus répondent au mieux aux besoins du public ciblé ;
- Que, à la suite d'une demande de devis adressée à 3 entreprises, la proposition du groupement d'entreprises CATHS, SASSON a été reçue ainsi que l'offre de l'association Alfa3a ;
- Que l'offre du groupement d'entreprises CATHS, SASSON a été retenue ;
- Que l'offre permettra :
 - D'obtenir un avis sur les 3 projets en cours.
 - D'assurer le diagnostic social de 15 ménages préalablement identifiés par la Communauté de Communes.
 - De définir la méthode d'attribution ainsi que les règlements intérieurs des solutions préconisées.

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'offre du groupement d'entreprises CATHS, SASSON pour l'accompagnement des trois premiers projets de sédentarisation des gens du voyage, de la mission n° 1 « Avis sur les projets en cours » jusqu'à la mission n° 4 « Participation des familles aux projets opérationnels et règlement intérieur des TFL », dans la limite d'un montant maximal de 38 800 € H.T., telle qu'annexée à la présente décision.

Tableau de répartition à titre indicatif comme suit :

	Unités	Coût unitaire	Coût total
Avis sur les projets en cours	3	1 800 €	5 400 €
Connaitre les demandeurs et leurs besoins ; orienter les ménages vers des solutions adaptées (questionnaire)	1	1 000 €	1 000 €
Rendez-vous siège CCG	15	500 €	7 500 €
Rendez-vous sites de vie	15	1 000 €	15 000 €
Concevoir la méthode d'attribution des terrains familiaux locatifs	3	1 500 €	4 500 €
Participation des familles aux projets opérationnels et règlement intérieur des TFLP	3	1 800 €	5 400 €
		TOTAL	38 800 €

La mission n° 5 « participation des familles aux projets opérationnels et règlement intérieur » pourra être confirmée en cas de nécessité au cours de l'exécution de la mission, pour un montant total de 5 400 €.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : de signer ledit bon de commande et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

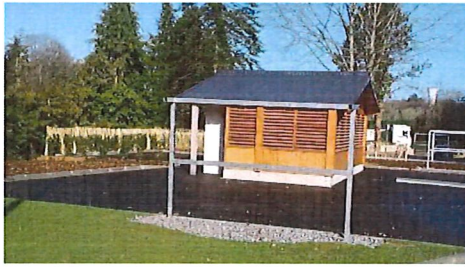
Archamps, le 19 novembre 2025
Pour le Président, empêché,
Et par suppléance, le 6^e Vice-Président,
Eric ROSAY



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :
- Télétransmise en Préfecture le 19/11/2025
- Publiée le 19/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS (74)



Accompagnement de la CC du Genevois dans la mise en œuvre de ses trois premiers projets de « sédentarisation des gens du voyage »

Juin 2025

Négociée

Catho  **La Sasson**
ingenierie sociale

G. A. T. M. S.
44, chemin des Izards
31200 TOULOUSE
Tél. 05 62 72 48 42-Fax 05 62 72 48 52

I. Présentation générale de l'équipe

Groupement CATHS – La Sasson : une équipe pluridisciplinaire expérimentée

Présentation de l'équipe

Créé en 1993 pour répondre aux exigences de professionnalisation ainsi qu'à la complexité des problématiques posées par les situations des Gens du voyage, le GIE CATHS, bureau d'études à composantes multiples, intervient sur les besoins résidentiels liés aux Gens du voyage depuis 1995, démarrage de ses premières MOUS.

La plus-value de CATHS dans le domaine de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage repose à la fois sur son expérience acquise dans la définition, l'évolution et l'accompagnement de projets effectivement menés à terme ces 30 dernières années, mais aussi sur sa capacité à mener un travail dynamique auprès des familles dès la phase de pré-diagnostic jusqu'à l'entrée dans les lieux où le suivi de la mise en fonctionnement courant des équipements d'accueil. Il a ainsi développé des méthodologies dans l'identification des besoins, la construction des réponses et l'accompagnement de projets. Savoir-faire qui lui ont permis de mener de multiples missions sur cette thématique. Qu'elles s'inscrivent dans la conception ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des équipements d'accueil ou des habitats dits adaptés ou encore au sein de procédures formalisées de type MOUS, RHI ou partenariat direct avec des collectivités et leurs bailleurs.

Ces problématiques d'habitat dit adapté que nous avons porté pour résoudre les situations de sédentarisation anormales sur diverses collectivités dont les plus récentes : Vallauris (06), Bram (11), Chatillon/Seine (21), Lorient et Livron (26), Toulouse (31), Bordeaux (33), Châteauroux (36), Mont de Marsan (40), Nevers (58), Rivecourt (60), Rillieux-La-Pape (69), Compans (77), Montech (82), Apt (84) ou l'agglomération de Limoges (87) et actuellement Montélimar (26), St Ambroix (30), St Pierre de Mons (33), Montpellier (34), Dax (40), CC des Monts du Pilat (42), Casteljalous (47), Sarrebourg (57), ou Lyon Métropole (69). Démarche parallèle à notre travail sur les lieux d'accueil qui nous a conduits aux réalisations récentes des aires d'accueil de Carbonne (31) et Bon-Encontre et Agen MIN (47) ou des terrains familiaux de Mont de Marsan (40) ainsi que l'accompagnement de ceux de Dinan (22) en 2024.

Mais également, en partenariat avec La Sasson, structure référente qui maîtrise les enjeux de connaissance et d'accompagnement de l'habitat de ces publics pour la réalisation d'une MOUS habitat sur l'agglomération de Chambéry, de la Communauté d'Agglomération d'Arlysière et de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

Ces expériences nous ont permis de développer, par la nécessaire prise en compte des très différentes réalités de chaque territoire, des connaissances et compétences locales sur la diversité des problématiques relatives aux gens du voyage. Et cela, que les projets concernent des occupants sans titre, résidents indus sur des aires d'accueil, usagers de parcelles non habitables ou encore en petits mouvements contraints sur un territoire très restreint. Nous avons pu apporter, en travail conjoint avec les collectivités, des réponses adaptées au regard des contextes, de l'accession à la propriété jusqu'à la location très sociale ou la reprise des sites d'accueil en rapport avec leurs pratiques culturelles et les principes de décences résidentielle. Parmi ces actions, nous avons traité dans la durée des situations de bidonvilisations qui marquent les installations de ces groupes.

Nous abordons, en parallèle nécessaire, les problématiques connexes que sont l'accès au droit, l'école, l'emploi, la santé, l'ouverture socioculturelle... Cette compétence qui s'alimente au quotidien permet d'adapter en continu des actions concernant les divers domaines déjà cités plus haut : économie, habitat ou hébergement, santé, scolarisation... dans une vision multifactorielle à même de construire une vision globale des besoins et le développement de réponses adaptées.

Cette connaissance, croisée avec nos travaux dans la multiplicité des territoires français et la diversité des besoins des populations, nous a amené à construire des méthodologies centrées sur les réalités de terrain et des outils opérationnels allant jusqu'à la prise en compte de familles en incapacité ponctuelle d'autonomie.

Toutefois, aucun de ces outils n'est susceptible d'être exploité de manière standardisée. Notre volonté est de proposer et d'adapter les méthodes et outils en prenant en compte le contexte local, la réalité du travail partenarial déjà engagé et des échanges avec les acteurs et opérateurs locaux des territoires qui comme La Sasson sont porteurs de connaissance sur le peuplement et l'évolution de ces publics sur les lieux où ils se sont stabilisés. Que ces démarches soient des sédentarisation coordonnées ou spontanées.

Ce travail de connaissance des territoires et de caractérisation des évolutions des pratiques des gens du voyage au regard des pratiques et contraintes d'un territoire nous sera apporté par La Sasson. Depuis plus de vingt-cinq ans l'association LA SASSON s'est inscrite, au côté des services de l'Etat et du Département de la Savoie, dans une démarche constructive en portant dès 1997 un Service d'Accompagnement des Gens du Voyage ; service reconnu par l'ensemble des partenaires du territoire pour ses compétences en matière d'évaluation et d'accompagnement global auprès de ce public.

En 2009, l'association LA SASSON s'est vu confier la coordination des Grands Rassemblements des Gens du Voyage pour le département de la Savoie ; animation des réunions en Préfecture, portage du médiateur, suivi des installations, présentation du bilan annuel auprès des EPCI.

En 2024, l'association LA SASSON a obtenu la mission d'accompagnement social des gens du voyage itinérant sur le département de la Haute-Savoie ainsi que les agréments de domiciliation. L'association accompagne les gens du voyage dans

leurs parcours d'insertion professionnelle, dans le cadre de la loi plein emploi, et dans leurs droits sociaux.

L'association LA SASSON trouve son origine en 1994, dans la volonté d'associations intervenant dans le champ de l'insertion sociale de constituer une fédération d'associations gestionnaires de CHRS. L'objectif recherché est alors de mieux coordonner leurs activités, de rationaliser l'offre d'hébergement et de mutualiser certains aspects de leurs gestions.

Le 1^{er} juillet 1994 une convention générale est signée entre le Préfet de la Savoie et l'association LA SASSON. Elle fixe les missions confiées à l'association dans le cadre du schéma départemental des CHRS de Savoie (gestion, coordination et adaptation de l'offre, mutualisation des ressources des CHRS, globalisation des budgets présentés à l'Etat, ...).

Aujourd'hui l'association LA SASSON se donne pour objectif « la suppression de toutes formes d'exclusion sociale ». Elle vise ainsi à :

- Prévenir, comprendre et lutter contre l'exclusion,
- Favoriser le lien social,
- Tendre vers l'autonomie,
- Accompagner et prendre soin des personnes.

L'association LA SASSON cherche à apporter des modes de réponses adaptées à chacun. Son accompagnement social n'est pas qu'individuel : il peut être collectif pour répondre à des besoins ou des problèmes qui concernent plusieurs personnes. Il se veut « participatif » en permettant aux individus ou aux familles de développer leurs capacités, d'appréhender leur situation et d'être acteurs de leur propre développement.

Dans son projet associatif établi au mois d'octobre 2016, l'association LA SASSON définit une politique et une éthique correspondant à ses missions dans le champ social. Ce projet associatif reflète l'expression de ses valeurs et lui permet d'affirmer son identité et ses références. Il est porté par l'histoire et l'expérience de LA SASSON en matière de protection des personnes vulnérables qui lui confèrent un rôle et une légitimité reconnus dans l'environnement et les politiques sociales locales.

L'éthique de LA SASSON est étayée par un certain nombre de principes fondamentaux édictés dans son projet associatif :

- Respecter l'intégrité de chaque personne sur une base aconfessionnelle et apolitique en appliquant les principes de la laïcité ;
- Exiger de chaque acteur une approche fondée sur la bientraitance ;
- S'engager à servir cette cause aussi bien par la mise en place et la gestion de dispositifs que par le biais de représentations au sein des instances extérieures tournées totalement ou partiellement vers le même objectif ;
- Agir en adéquation avec les politiques sociales menées par l'Etat et les collectivités territoriales dans la limite du respect des principes fondamentaux énoncés dans ce projet ;
- Rechercher des complémentarités avec les partenaires œuvrant dans le champ de l'action sociale et sanitaire.

L'association LA SASSON repose sur des valeurs communes et fondamentales qui constituent son socle associatif, décrites et développées dans son projet associatif :

- Le respect de la personne ;
- La solidarité et la fraternité ;
- La promotion de l'être humain ;
- L'égalité et le respect entre les personnes ;
- L'engagement et la citoyenneté.

Une équipe structurée et pluridisciplinaire

La réalisation de l'étude s'appuiera sur des compétences pluridisciplinaires et transverses. Nous mobilisons au sein de notre structure des professionnels présentant des compétences complémentaires dans les domaines de : l'urbanisme, l'architecture, la sociologie, la santé publique et privée, l'économie et l'insertion ou encore l'accès et le retour au droit. Ces apports croisés, éprouvés par des années de pratiques dans l'évaluation, la programmation, le montage, le portage et l'accompagnement de projet auprès de population des gens du voyage, s'additionnent pour proposer des approches globales aussi bien dans le montage de projets que dans leur suivi indispensable pour aboutir à une insertion résidentielle banalisée. Démarche qui se décline en partenariat et transfert de compétences avec les acteurs locaux qui assureront dans la durée le suivi des projets, l'analyse des évolutions de pratiques ainsi que la pérennité des ouvrages.

Intervenants

Afin de répondre au mieux aux attentes de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), nous proposons l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire expérimentée. Plus particulièrement pour cette étude, notre bureau d'étude mobilisera pour mener ce travail trois de ses techniciens :

- La **coordination de l'étude** sera réalisée par Luc MONNIN, architecte urbaniste. Il sera principalement en charge du pilotage des analyses architecturales urbaines ainsi que l'évaluation des programmations potentielles. Devenir qui se décline en propositions de faisabilité inscrites dans des procédures opérationnelles ainsi que dans l'appréhension de

leurs impacts en termes financiers globaux. Il sera assisté ponctuellement pour la mise en perspective des actions avec les dynamiques administratives vers l'inclusion globale des familles dans les milieux.

- Les **diagnostics d'usage de l'espace et du rapport à l'urbain** viseront à analyser non seulement où les gens se sont installés et avec quels degrés de confort, originel ou rapporté, mais aussi comment ils y ont construit un espace interne plus ou moins stabilisé. A partir de ces données et du caractère formel de la commande seront développées les faisabilités potentielles ainsi que, si nécessaire ou souhaitable, leurs évolutions dans la conformité au schéma départemental. Ces approches seront réalisées par :
 - Luc MONNIN, architecte-urbaniste, chef de projet pilote de diagnostics résidentiels de groupes de gens du voyage et opérateur de projets depuis plus de 30 ans. Il pilotera au travers d'analyses croisées des membres engagés sur ce projet les enjeux et décodages nécessaires pour qualifier les dires des ménages rencontrés et d'en décliner les besoins en projets souhaitables ou nécessaires.
- Le **travail d'évaluation de l'inclusion territoriale** des familles ainsi que le partenariat d'accompagnement social dans la durée de la mission avec les acteurs locaux sera assuré par les membres de notre équipe d'étude, praticiens éprouvés de ces approches. Ils interviendront en co-activité, transfert et développement de compétences avec les acteurs de terrains locaux lesquels participent probablement déjà pour partie à la prise en compte du quotidien de ces ménages :
 - Alexandre Savoie, ingénieur DEIS et responsable des services Gens du voyage de La Sasson décodera les pratiques et stratégies d'insertion empiriques actuelles des familles résidentes. Il dispose de compétences en accompagnement social et médiation résidentielle auprès des gens du voyage. Il interviendra sur les approches globales, la mobilisation de politiques publiques et des partenariats locaux potentiels. Il pilotera les missions d'attribution et d'accompagnement des relogements.
 - Joris Palot, Urbaniste, dispose de compétences en accompagnement des approches résidentielles et stratégies alternatives d'usages de terrains auprès des gens du voyage. Il participera aux entretiens de décodage et définition des projets. Il travaille sur plusieurs autres missions CATHS.

Outre les acteurs de terrains qui participeront activement à l'étude, nous travaillons de façon suivie avec des universitaires et structures sociales de référence sur le sujet des gens du voyage. Par ailleurs à ce stade de l'étude et vu le niveau de réponse attendu, notre équipe possède en interne l'ingénierie suffisante pour porter les approches réglementaires et techniques nécessaire à la programmation des projets. Les enjeux d'ingénierie thématique se poseront pour la CCG lorsque seront menées les études préalables aux aménagements des équipements à venir, lesquelles potentiellement conditionneront les choix constructifs.

Connaissance des problématiques résidentielles des gens du voyage

La liste détaillée ci-après de nos dernières références en travail de relogement de gens du voyage, mais également en approches théoriques et identification d'évolutions dans les pratiques des gens du voyage présente un savoir-faire que nous pensons assez important et significatif sur le sujet. Sans détailler cette genèse, nous rappellerons que ce travail a été formalisé et verbalisé pour la première fois à Paris en 1994. Parlant de l'analyse d'usage des premières aires d'accueil en Europe avec individualisation sanitaires, nous avons exposé auprès du ministère de l'équipement l'insuffisance qu'auraient ces projets s'ils n'étaient pas précédés d'évaluation et de réponse prioritaire aux besoins que l'on qualifiait encore de sédentarisation. Ce travail s'est traduit dès lors par l'engagement de notre première MOUS pour l'agglomération tarbaise. Depuis nos équipes ont développé et amélioré des méthodologies autour du besoin de la personne, de l'usage, de l'économie réelle et du droit pour construire des propositions forgées sur le décodage de dires parfois plus complexes que leur expression brute.

Le suivi des pratiques de nos projets et d'appropriation des lieux par les usagers est une clé continue de notre travail pour faire évoluer sans cesse nos propositions au fur et à mesure que les groupes de gens du voyage se les approprient eux-mêmes et nous en font remonter les limites ou besoins à associer ; parfois inacceptables dans des logiques de santé publique ou de droit du travail.

Références récentes en terrains familiaux et opérations d'habitat (cf liste jointe)

La Communauté de Communes du Genevois souhaite être accompagnée dans la mise en place de ses trois premiers projets de « sédentarisation des gens du voyage ». Pour ce faire elle a sollicité les associations ARTAG et La Sasson autour de besoins exprimés en 7 chapitres évoqués comme de l'accompagnement social. Au regard des chapitres sollicités et des enjeux posés qui dépassent le seul volet social, l'ARTAG, membre du GIE CATHS et La Sasson déjà partenaire d'études ont souhaité que le GIE porte ce projet de réponse pour des raisons administratives et fiscales d'une part ; mais aussi parce que certaines questions posées dans le courrier de commande dépassent le savoir-faire d'accompagnement social de ces structures et nécessitent l'apport des compétences techniques supplémentaires portées par les architectes du GIE.

Outre cette approche organisationnelle qui va nous permettre de mobiliser des compétences élargies, la lecture de votre demande soulève quelques interrogations par rapport à l'échelle de la commande ainsi qu'à sa décomposition. Interrogations que nous nous permettons de formuler en amont de réponse pour expliciter nos calculs à suivre.

Nous avons bien noté que la commande portait sur 3 projets. Toutefois en suivant sont évoqués les réalisations de 5 TFL, puis une capacité de 14 emplacements avec un projet global portant sur 28 unités familiales ; avant mise à jour. Dès lors se posent des questions sur l'écriture du besoin à prendre en compte, et en particulier par-delà la sémantique la question de l'adéquation formelle de la commande au décret 2019-1478 qui caractérise les terrains familiaux.

- Adéquation au décret 2019-1478 : Le décret du 26 décembre 2019 indique qu'un terrain familial compte de 2 à 6 places de caravanes mais il a éliminé la question d'emplacement pour ces réalisations. Il précise également dans les modalités d'attribution et de fonctionnement qu'il existe un attributaire unique du contrat locatif pour chaque TFL le quel est le responsable du bon fonctionnement de celui-ci sur les plans de la maintenance et du paiement des charges. Il est à ce titre le titulaire unique des abonnements aux fluides.
- Nombre de ménages (unités de vie) : suite à nos échanges et négociations, nous actons un travail prévisionnel auprès de 15 ménages.
- Nature des projets après l'étape 2 : vous évoquez dans votre demande de chiffrage en point 2 un travail de connaissance de la réalité des besoins et d'orientation vers des solutions adaptées. Aujourd'hui une part significative, voire dominante, des projets de TFL bascule lors de diagnostics individuels vers de l'habitat adapté. Cette hypothèse sera travaillée en variante possible et développée pour permettre à la CC du Genevois d'entrer dans un dialogue avec les services en charge du suivi du schéma départemental pour intégrer les réponses les plus pertinentes comme conformes à ce document de référence.

Ces différents points ne nous empêcheront pas, à ce stade, de travailler avec votre communauté mais ils évoquent des éléments de complexité qui pourraient induire des approches de finalisation des projets potentiellement plus longues ou à poser dans des données à inscrire lors de l'AMO non technique des maîtrises d'œuvre de ces projets.

Méthodologie : concertation, outils diversifiés et adaptés

Les projets auprès des Gens du voyage imposent encore plus que d'autres projets de réinsertion urbaine, une méthodologie qui permet d'analyser précisément le problème posé en lien avec son territoire. Nous proposons d'intervenir avec une approche centrée sur les réalités de terrain laquelle s'appuie toujours sur un travail mené auprès des publics et prenant en compte la diversité des situations.

Ce travail ne peut se réaliser que par un contact direct avec les ménages et une concertation continue de l'ensemble des acteurs. Les points clés de notre démarche sont donc les suivants :

- Analyser précisément les situations
- Prendre en compte les contraintes urbaines et environnementales de chaque commune,
- Concerter de manière continue l'ensemble des acteurs concernés, familles, collectivité et riverains
- Dégager des orientations techniques adaptées et réalistes s'appuyant sur les dispositifs existants
- En s'appuyant sur la connaissance des acteurs déjà présents

APPROPRIATION DES ENJEUX ET MOBILISATION DES ACTEURS

- ✓ Eléments de connaissance disponibles (*plans, listes des ménages...*)
- ✓ Identification des moyens disponibles sur le territoire



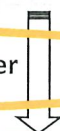
DIAGNOSTIC DES SITUATIONS

Diagnostic des situations et décodage des souhaits

- ✓ Prise en compte des enjeux du ménage
- ✓ Connaissance de la situation familiale, professionnelle, sociale ...
- ✓ Importance des liens familiaux entre ménages
- ✓ Appréhension des parcours résidentiels et des souhaits
- ✓ Identification de portages possibles

Pluralité des outils d'enquête

- ✓ Analyse des données existantes
- ✓ Entretiens semi-directifs à partir d'une grille d'enquête
- ✓ Observation des modes d'occupation et relevé des éléments d'habitat
- ✓ Analyse qualitative des situations
- ✓ Evaluation des statuts d'usage et d'attente



Echanges avec la CCG sur les hypothèses à développer

SCENARI D'ACCUEIL ET DE RELOGEMENT

Elaboration du projet

- ✓ Transcription des souhaits en besoins
- ✓ Proposition de projets par sous-groupes à envisager
- ✓ Repositionnement des projets le cas échéant
- ✓ Identification des partenaires et des dispositifs techniques et financiers mobilisables

Approche individuelle et collective

- ✓ Méthodologie d'implication des familles
- ✓ Décodage et confirmation des orientations par ménages et sous-groupes
- ✓ Prise en compte des capacités individuelles et familiales
- ✓ Adaptation des outils d'explication des projets

Rencontre et concertation continue

Avec les familles

- ✓ Rencontres croisées avec architecte et acteur social
- ✓ Identification des besoins en entretiens hors site éventuel
- ✓ Synthèses par schémas

Avec CCG

- ✓ Partage des éléments de connaissance
- ✓ Croisement des données recueillies pour validation
- ✓ Restitution des résultats
- ✓ Présentation de travail synthétique : fiche projet et fiches ménages

Cette phase de diagnostic dynamique donnera à la CCG une connaissance des besoins ainsi que des pistes d'orientation opérationnelles.

Chiffrage de la mission

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
 Reçu en préfecture le 19/11/2025
 Publié le 19/11/2025
 ID : 074-247400690-20251119-DEC2025128-AU



	Mission	Méthodologie sommaire	Coût HT
1	Avis sur les projets en cours		
1.1	Prix par projet (base de chiffrage pour un total de 3 sites supports avancés des projets traités en STECAL)	Cette analyse se fonde sur une lecture à entrées Multiples suivie d'un temps de retour : 1 - Visite de chacun des sites support de projet d'hébergement en TFLP 2 - Analyse des préprojets des maîtres d'œuvre ainsi que du contexte urbain et des aménagements existants en termes de besoins et d'adéquation à l'accueil pressenti et l'échelle du besoin, affiné après rencontre des ménages en cours de mission 3 - Visite du site auto-aménagé et évaluation de ses besoins de mise en conformité technique et réglementaire au regard de l'échelle d'usage existante et à court terme 4 - Animation d'un temps d'échange technique avec les maîtres d'œuvre en y associant un des usagers du site occupé	1 800,00 €
2	Connaitre les demandeurs et leurs besoins ; orienter les ménages vers des solutions adaptées		
2.1	Etablissement du questionnaire	Construction d'un questionnaire à double entrée, usages et attentes, porté en double lecture entre technicien du bâti (architecte) et analyste social afin de dépasser les dires pour aller vers du besoin effectif.	1 000,00 €
2.2	Rendez-vous siège CCG, prix unitaire par ménage	Analyse des besoins de compréhension des familles au regard des présupposés issus du diagnostic de 2019 qui ont conduit à la programmation envisagée. A l'issue de ces entretiens seront posés les enjeux potentiels d'affinage de la programmation envisagée.	500,00 €
2.3	Rendez-vous sites de vie, prix unitaire par ménage	Ils seront initialement consacrés aux sites identifiés comme les plus complexes ou les plus indécis sur la base des données de programmation issues du diagnostic de 2019. Ils viseront à confronter in-situ les attentes aux besoins et aux pratiques. Ils seront pratiqués également en double interrogation avec reprise en direct et par croquis des pratiques effectives d'occupation de l'espace et de leur corrélation aux dires et attentes instantanées, puis décodés au regard des projections de 2019. Au moins 2 entretiens sont prévus avec chaque ménage	1 000,00 €
3	Concevoir la méthode d'attribution des Terrains Familiaux		
3.1	Prix forfaitaire par site		1 500,00 €
4	Participation des familles aux projets opérationnels et règlement intérieur des TFLP		
4.1	Prix par Unité Familiale	Cette démarche, essentielle à la réussite finale des projets, se décline autour de plusieurs paramètres de définition et de temporalité. Elle associera dans une approche plus complexe à la fois les organisateur du projet, l'équipe technique de CATHS et les futurs opérateurs locatifs ainsi que les accompagnants de La Sasson dans une approche participative continue des étapes de conception jusqu'à la livraison des ouvrages. Elle se décline autour des temporalités et actions suivantes : - Travailler avec des outils compréhensibles (maquettes) - Laisser le temps de la discussion des familles (15 jours après présentation) - Ajouter des temps d'échanges à chaque phase - Accompagner les travaux de visites explicatives des qualités des matériaux - Travailler un règlement locatif compréhensible malgré l'illettrisme - Former les locataires aux systèmes installés pour éviter les surcoûts d'usage.	1 800,00 €
5	Accompagner les familles dans les solutions réalisées (18 mois) - OPTION		
5.1	Prix par Unité Familiale		7 200,00 €

Paielements : La facturation sera effectuée par le GIE CATHS pour l'ensemble de notre équipe, le paiement de la totalité de la mission sera porté au compte de celui-ci. Il en résulte la création d'un seul tiers. CATHS se chargera ensuite de la répartition du paiement entre les membres du groupement.

L'échéancier des facturations sera :

- Par acomptes trimestriels dans le déroulé des missions à compter de la notification du marché
- Par un solde de la mission lorsque chacune d'elle sera terminée et validée.

L.A.



G.A.T.H.S.
 44, chemin des Izards
 31200 TOULOUSE
 Tél. 05 62 72 48 42-Fax 05 62 72 48 52

	M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24	M25	M26
1	Avis sur les projets en cours																										
1.1																											
2	Connaître les demandeurs et leurs besoins ; orienter les ménages vers des solutions adaptées																										
2.1																											
2.2																											
2.3																											
3	Concevoir la méthode d'attribution des Terrains Familiaux																										
3.1																											
4	Participation des familles aux projets opérationnels et règlement intérieur des TFLP																										
4.1																											
5	Accompagner les familles dans les solutions réalisées (18 mois)																										
5.1																											
6	Session de formation pour techniciens et élus à meilleure connaissance GDV																										
6.1																											

Ce planning ne prends pas en compte les temps de conception et de chantier qui seront dépendants des choix de maîtrise d'œuvre et des modalités de passation des marchés de travaux.

Il est construit sur une démarche théorique qui pose comme correcte la connaissance préalable des ménages concernés par les projets ainsi que celles de leurs données socio-économiques ou encore la prise en compte de leurs pratiques professionnelles